

Rapport du jury pour les épreuves du CAEA Session 2022

Pour la session 2022, les épreuves écrites se sont déroulées le mercredi 01 Juin 2022 de 14 h à 17 h. A l'issue de la délibération, la liste a dressé des admissibles et les épreuves d'admission du CAEA se sont déroulées le [mercredi 2 juin 2022](#) au Rectorat de Nice.

Textes de références

Décret n° 2015-193 du 19 février 2015 relatif aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales

Arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)

Arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)

Arrêté du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)

Participation à l'examen, sélection :

Pour la session 2022, 35 candidats étaient inscrits au CAEA.

Inscrits	Présents	Dispensés d'écrit	admissibles	Dispensés d'oral	Présents à l'oral	Admis
35	26	2	18	11	6	17

Epreuve d'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury a proclamé l'admissibilité de 18 candidats.

	Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Globale
Moyenne sur 25	20.59	20.71	18.76	18.35	19.35	19.55

Pour cette session de l'épreuve d'admissibilité, la moyenne est de 87.37 points sur 125. Le quart des admissibles ont une note supérieure à 16 sur 20.

Ces résultats confirment la nécessité d'une préparation qui est une condition préalable pour répondre aux exigences du questionnaire dans les cinq domaines d'étude :

- **Météorologie et aérologie**
- **Aérodynamique, aérostatique et principe du vol**
- **Etude des aéronefs et des engins spatiaux**
- **Navigation, réglementation, sécurité des vols**
- **Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial**

L'objectif de cet examen est de donner le moyen d'en faire la démonstration. Il en va de la qualité de la formation des élèves dans les centres de préparations.

Tous les candidats ont été méritants, engagés (en dehors de ceux qui n'ont pas honoré leur convocation) et leur persévérance paiera sans doute, même si aucune admissibilité ni aucune réussite sur une épreuve d'admission ne peut se programmer et être reconductible.

Conformément à l'arrêté du 19 février 2015, seuls les candidats (non dispensés de l'oral) ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité ont été convoqués à l'épreuve d'admission.

Au terme de la session d'oral qui s'est tenue le 7 juin 2022 au Rectorat de Nice, 17 candidats ont été déclarés admis pour le CAEA 2022.

Epreuve d'admission :

• Première partie

Dans la première partie de l'épreuve, les candidats doivent présenter une séance d'enseignement d'une demi-heure incluant obligatoirement la réponse à la question du jury, épreuve d'analyse, de réflexion et de démonstration. La présentation orale devant le jury ne doit pas être une simple répétition contextualisée des termes techniques aéronautiques.

La difficulté de l'exercice est de trouver un équilibre entre différents aspects : scientifiques, valorisation de travaux, didactique, explication des compétences acquises. Ces dernières doivent s'incarner sur des exemples simples s'inscrivant dans une préparation au BIA dans le secondaire.

Lorsqu'un candidat présente des activités pédagogiques, le jury apprécie davantage une présentation étayée d'une seule activité plutôt qu'un catalogue de possibilités superficiellement abordées. Le jury apprécie également que les activités soient déclinées à différents moments du programme du BIA, montrant ainsi les capacités d'adaptation du candidat.

Le jury tient à rappeler que la présentation de la leçon préparant le BIA a pour but de vérifier :

- la capacité du candidat à communiquer.
- la pertinence des propositions faites pour la construction de l'activité pédagogique.
- l'organisation de cet enseignement dans l'année.

Si la maîtrise de la partie de programme à présenter est importante et doit s'appuyer sur des pré-requis clairement identifiés, la séance doit être inscrite dans une progression et les objectifs visés explicités. Le programme de formation du BIA est publié au Bulletin Officiel N°11 du 12 mars 2015

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86565).

La présentation est généralement accompagnée d'une vidéo-projection pour illustrer le propos. C'est l'occasion pour le candidat de montrer sa maîtrise de cet outil de communication. En complément de la vidéo-projection, il peut être nécessaire d'utiliser le tableau. Cela doit se faire dans les mêmes conditions qu'un cours : le tableau doit être clairement ordonné, lisible, les schémas dessinés précis, avec des légendes (il ne doit notamment pas faire penser à un brouillon).

Les supports envisagés (maquettes, cartes, etc...) pour l'acquisition des compétences visées doivent également être exposés au jury. Quelle que soit la partie du programme à traiter, le candidat ne doit pas oublier qu'il s'adresse potentiellement à un public mixte de collégiens et de lycéens : le jury a donc de fortes attentes sur les capacités pédagogiques.

La gestion du temps fait partie des compétences d'un enseignant. Il est donc important de montrer au jury que l'on est capable de suivre les consignes en effectuant un exposé ni trop court, ni tronqué par manque de temps. Un choix raisonné sur la qualité

d'informations à transmettre lors de l'exposé devrait éviter au candidat des présentations précipitées dont le débit de parole est beaucoup élevé pour un enseignant.

Au terme de l'exposé, l'entretien avec le jury permet à celui-ci d'apprécier plus finement les compétences et les motivations des candidats. Le jury peut appuyer son questionnement sur le contenu, la présentation orale ou la réponse à la question posée. Il peut demander aux candidats des précisions ou des développements sur des aspects de l'exposé, sur les liens avec les programmes des autres enseignements dispensés.

En conclusion, le jury est particulièrement sensible à la qualité scientifique et didactique du discours, à la précision et à la pertinence des exemples retenus, à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelle du candidat. Le jury est également attentif à tout ce qui peut susciter l'envie d'apprendre chez l'élève : la posture du candidat, le dynamisme de l'exposé, la qualité et la pertinence des supports pédagogiques : structure de la leçon, diapositives projetées, expériences réalisées, vidéos ou simulations montrées, gestion du tableau....

• Deuxième partie

Dans la deuxième partie de l'épreuve, en incarnant les valeurs de l'Ecole républicaine, le candidat montre la nouvelle responsabilité qu'il endosse : celle de passeur de ses principes fondateurs, en particulier la laïcité et l'égalité.

Le candidat doit s'adapter au contexte de son enseignement, chaque établissement ayant une identité en fonction du public scolaire qu'il accueille.

Il exercera son rôle au sein d'un collectif de travail, en équipe avec ses collègues ainsi qu'avec l'ensemble de l'équipe éducative et administrative de l'établissement, en lien avec les partenaires de l'Ecole et au contact des parents d'élèves.

Lors de cet entretien, le jury apprécie la connaissance du système éducatif qu'a le candidat.

Lorsque le candidat ne connaît ni les tranches d'âges des élèves à qui il pourrait potentiellement enseigner, ni les modalités de l'épreuve du BIA elle-même, cela est durement pénalisé par le jury.

Les activités liées au BIA s'effectuent dans un cadre qu'il faut connaître à minima et le candidat doit démontrer sa capacité à organiser une activité ou sortie scolaire en assurant la sécurité des élèves.

Le jury conseille aux candidats peu à l'aise sur cette épreuve de se rapprocher d'un EPLE préparant le BIA ou de contacter le CIRAS par mail (ciras@ac-nice.fr) afin de mieux cerner les modalités d'organisation d'une telle structure.

Épreuve orale

	Partie 1	Partie 2	Globale
Moyenne sur 20	12.33	12	12.17

Conclusion :

De façon générale, les candidats ont démontré un enthousiasme et de la passion pour l'aéronautique, condition sine qua non pour transmettre la passion aux élèves préparant le BIA.

Le jury a eu plaisir à corriger quelques copies de grande qualité et a assisté à d'excellentes présentations orales.

- **Préparation de la session 2023**

Le jury espère que les indications données sur les épreuves de la session 2022 – leur déroulement, leurs spécificités, les critères de réussite et les points de vigilance – permettront aux candidats de se présenter aux épreuves en 2023 avec le niveau d'information nécessaire à une bonne préparation.

Les candidats ont une expérience et des compétences à mettre au service d'un enseignement culturel dans l'enseignement secondaire, et l'objectif de cet examen est de leur donner le moyen d'en faire la démonstration. Le jury et le directoire, qui félicitent les candidats pour leur persévérance, entendent par ses conseils les soutenir au mieux dans leur préparation. Ce rapport du jury se veut une aide pour les candidats ayant échoué lors des dernières sessions. Puissent les remarques et les constats faits dans ce rapport les aider en vue de la préparation à la session 2023.